

# Responsabilité éducative face aux violences



La violence entre enfants existe bien au-delà des jeux dits "brutaux". Elle est inacceptable. Toute violence est intolérable, réagissez.\*

« Maltraiter un enfant, ce n'est pas forcément agir avec brutalité, donner des coups. C'est aussi le négliger, l'ignorer ou le singulariser parce qu'il est différent ; lui faire subir des humiliations, utiliser un vocabulaire visant à le dévaloriser ; lui imposer des rythmes inadaptés ; le forcer à faire des activités contre son gré ; prendre un enfant pour cible et le persécuter par des moqueries, des brimades ; créer une ambiance de peur voire de terreur ; exercer une autorité exagérée en criant ou en menaçant de punition ; instaurer un climat ambigu : tentes et douches mixtes, langage et comportement déplacés, attouchements d'ordre sexuel ou attentats à la pudeur. »

Malgré la proclamation de ses droits, l'enfant est trop souvent victime de violences et de négligences de la part des adultes. L'actualité de ces derniers mois a fait resurgir ce phénomène qui, si il est gravissime, n'est peut-être pas plus important qu'auparavant. La médiatisation a eu un effet positif : celui de rompre le silence. Elle a eu aussi un effet négatif : celui de caricaturer, voire de faire des amalgames, entre les actes des personnes et leurs responsabilités professionnelles.

## **Des éducateurs responsables**

Pour autant, les Ceméa ont toujours la même logique de conduite face à ces

actes intolérables. Militants de l'enfance, ils dénoncent sans équivoque et avec la plus grande fermeté toutes les atteintes aux personnes dans leur intégrité morale, physique et identitaire. Les centres de vacances et les centres de loisirs sont des espaces d'éducation dans lesquels tous les intervenants adultes doivent être en capacité d'assumer leurs responsabilités d'éducateurs et de citoyens. C'est pourquoi les Ceméa informent les personnes accueillies en formation et leur rappellent le cadre de leur action dans les CVL.

### **Être attentif aux signes**

Animateurs de centres de vacances, de centres de loisirs vous êtes des personnes « clés » du dispositif éducatif des CVL. Au contact permanent avec les enfants, vous êtes les mieux placés pour déceler, repérer et signaler un comportement inhabituel, un blocage, une souffrance. Pour cela, il faut être observateur, être à l'écoute des enfants. Cela suppose, comme les Ceméa le défendent, que les effectifs d'enfants dans les CVL soient de taille raisonnable, qu'ils permettent à chacun de trouver sa place et d'être reconnu. Il sera difficile, voire impossible de remplir ce rôle éducatif et d'accompagner les enfants dans leurs vacances s'ils ne sont que de simples numéros dans une foule anonyme.

### **L'équipe, un outil essentiel**

Vous n'êtes pas seuls ; vous faites partie d'une équipe d'adultes, porteuse d'un projet pédagogique dans lequel l'enfant tient la place centrale. Cela vous offre des possibilités d'échanges et de discussion pour pouvoir partager, avec d'autres, vos questionnements à propos de signes de maltraitance, d'abus de toutes sortes dont les enfants que vous avez en séjour auraient été victimes.

### **Partager c'est commencer à agir**

Au delà des autres animateurs avec lesquels il faut en parler, l'équipe de direction est là pour intervenir avec vous face à ces situations. Ne pas agir, c'est se rendre indirectement complice d'actes délictueux, cela relève de la « non assistance à personne en danger ». Il s'agit d'un devoir, de celui d'un animateur, acteur éducatif et social et non pas organisateur technique de séquences d'activités de loisirs. Il s'agit aussi d'un devoir de citoyen.

### **Vincent Chavaroche**

*\* Extrait de la plaquette Que faire pour un enfant maltraité ? Prévenir, aider, accompagner destinée aux animateurs et aux responsables d'encadrement d'enfants et de jeunes et réalisé par les ministères des Affaires sociales et de la Jeunesse et des Sports*

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°19](#)